



**COMMUNE D'ANGEOT**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MARDI 21 JANVIER 2020**

Membres en exercice : 11

Présents : 7

Votants : 8

- ✓ Par suite d'une convocation en date du 14 janvier 2020, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, se sont réunis, le mardi 21 janvier 2020, à 20 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.
- ✓ Étaient présents : François GIL - Thierry LOUVET - Bernadette MARTINATO - Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN - Eric PERIAT.
- ✓ Absente ayant donné procuration : Céline OPPENDINGER à Thierry LOUVET
- ✓ Absents excusés : Véronique BISSLER - Pauline DONNA - Régis MONNIER.
  
- ✓ Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

**Ordre du jour :**

- 1/ Vente d'une bande de terrain rue de l'église
- 2/ Travaux en forêt communale : programme 2020
- 3/ Subventions associations 2020
- 4/ Planning de permanences pour les élections des 15 et 22 mars
- 5/ Discussions budgétaires
- 6/ Appel à projet Territoire d'énergie
- 7/ Informations et questions diverses

**1 – Délibération : Vente d'une bande de terrain rue de l'église**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, une demande de Mme PARENT Camille qui souhaite acquérir une bande de terrain communal limitrophe à sa parcelle rue de l'église ZB102. Cette bande, d'un mètre de largeur, se trouve sur la parcelle référencée ZB44.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de donner un accord de principe quant à la vente d'une bande de terrain
- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches liées à cette vente
- de contacter l'agriculteur exploitant afin de l'informer de cette vente

**2 – Délibération : Travaux en forêt communale : programme 2020**

**2-1 : Délibération : travaux ordinaire**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale d'Angeot d'une surface de 169.73 ha étant *susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution*, elle relève du régime forestier ;

- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil Municipal et arrêté par le Préfet. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- la mise en œuvre du régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

En conséquence, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur le programme de travaux ordinaire proposé par l'ONF soit :

- Travaux sylvicoles (dégagement de plantation ou semis artificiel avec ouverture manuelle de filets sylvicoles : parcelles 31r et 32r) : 881,76€ TTC (investissement)
- Travaux de maintenance (débroussaillage manuel de la végétation avec mise en peinture : parcelle 12.a) : 377,52€ TTC (fonctionnement)
- Travaux de maintenance (entretien parcellaire ou périmètre avec mise en peinture : parcelle 7.a) : 176,33€ TTC (fonctionnement)
- Travaux d'infrastructure (entretien des bords de voirie à l'épaveuse : parcelles 1.a ; 6.j) : 127,60€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de donner son accord pour la réalisation de ces travaux, **SAUF les travaux d'infrastructure**
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

#### 2-2 : Délibération : lots affouage

Monsieur Thierry LOUVET, adjoint, informe le conseil que les travaux d'affouage façonnés sur la parcelle 19 sont en cours.

Il restera du bois au sol. Monsieur LOUVET propose de fixer un tarif de 40€ pour ce lot restant. Cette vente permettra un nettoyage de cette parcelle.

De plus, un autre lot peut être proposé à la vente avec des arbres à abattre, marqués, parcelle 12 avec des arbres tombés au sol parcelle 7. Monsieur LOUVET propose de fixer un tarif de 80€ pour ce lot

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, fixe :

- le prix du bois restant au sol sur la parcelle 19 comme proposé soit : 40€ le lot.
- le prix du lot parcelles 12 et 7 comme proposé soit 80€ le lot.

### 3 – Subventions associations 2020

Monsieur le Maire présente un état des demandes de subventions, reçues à ce jour et rappelle les montants attribués pour ces associations en 2018 et 2019.

Le Conseil décide d'allouer les mêmes montants qu'en 2019 pour ces associations.

#### SUBVENTIONS

TIERS	MONTANT 2018	MONTANT 2019	Demandes reçues au 21/01/2020	Montant 2020
AFM	50.00 €	50.00 €	X	50.00 €
AFSEP	50.00 €	50.00 €	X	50.00 €
AGARPIF	100.00 €	100.00 €	X	100.00 €

ASNT	80.00 €	80.00 €	X	80.00 €
BRCL	80.00 €	80.00 €	X	80.00 €
Jeunes sapeurs pompiers Rougemont	50.00 €		X	50.00 €
RANDONNEURS	200.00 €	200.00 €	X	200.00 €
THÉÂTRE	200.00 €	200.00 €	X	200.00 €
PYXIS	200.00 €	200.00 €	X	200.00 €

#### 4 – Planning de permanences pour les élections des 15 et 22 mars

Monsieur le Maire propose de préparer le planning des permanences pour les élections du 15 mars.

Le bureau sera composé de : Michel NARDIN, Bernadette MARTINATO, Chantal HIRTH et Eric PERIAT.

#### **→ PERMANENCE DU 15 MARS 2020**

HORAIRES			
<b>8H00 – 10H30</b>	Bernadette MARTINATO		
<b>10H30 – 13H00</b>	Stéphane NAEGEL	Eric PERIAT	
<b>13H00 – 15H30</b>			
<b>15H30 – 18H00</b>	Chantal HIRTH		

#### 5 – Discussions budgétaires

Monsieur le Maire présente **les résultats provisoires** 2019, avec un excédent de fonctionnement de 65 647,03€ et un excédent d'investissement de 2 493,70€.

Il précise que les travaux d'accessibilité de la mairie étaient prévus au budget 2019, mais non réalisés. Ces montants seront donc mis dans l'état des restes à réaliser pour un montant de 41 982,88€ TTC.

Les travaux ont débuté le vendredi 24 janvier 2020.

Monsieur François GIL s'étonne que ces travaux soient lancés sans concertation préalable au sein d'une commission.

Monsieur NARDIN rappelle que le dossier avait été présenté lors de plusieurs conseils municipaux et qu'un avis favorable avait été donné.

#### 6 – Points divers

- La mairie a reçu une confirmation officielle d'une compensation de 10 000€ en 2021 liée à l'exonération de la taxe d'habitation.
- Un courrier conjoint a été signé avec la mairie de Lachapelle Sous Rougemont pour signifier le désaccord du nouveau classement des cours d'eau.
- Un courrier commun a été signé avec Lachapelle Sous Rougemont et Larivière pour alerter sur les risques de l'augmentation du nombre de camions traversant les villages pour desservir les futurs entreprises annoncées sur Fontaine.
- La réunion de l'AG de l'Angeloise aura lieu le 4 février à 20h.
- Le dossier pour la dissolution du SMAGA n'est pas finalisé, un recours en justice a été fait.
- Il faut prévoir le remplacement des portes à la cure.
- Le projet d'armoire à livres, sous le préau, est en cours.

Fin de séance : 22h.



Le Maire,

**Michel NARDIN**